



Parc national  
des Cévennes



## Appel à projets « Plantons des haies mellifères »

Le Parc national des Cévennes lance un appel à projets pour la plantation de haies sur le territoire. Le dispositif s'inscrit dans le cadre du programme mené par l'établissement public, sur 2020-2022, pour être un territoire pilote dans l'accueil des pollinisateurs.

**Ce premier appel à projets s'adresse aux agriculteurs** exploitant des parcelles sur la zone cœur ou dans l'aire d'adhésion du Parc national.

Pourquoi planter des haies ?

- **Pour augmenter et diversifier les ressources en nectar et en pollen** disponibles pour les pollinisateurs présents sur le territoire ;
- **Pour reconstituer un maillage de haies aux multiples fonctionnalités** (maintien de la qualité des eaux, lutte contre l'érosion des sols, protection des cultures et des troupeaux, culture d'arbres fruitiers, adaptation et atténuation des effets du changement climatique)

Dans cette opération, le Parc national soutient la filière d'arbres et d'arbustes labellisée « Végétal local », qui garantit un **approvisionnement en végétaux issus du milieu naturel local et porteurs d'une large diversité génétique.**

Les agriculteurs intéressés doivent faire acte de candidature en renvoyant les éléments suivants :

- Une lettre de candidature signée par le/la ou les représentants légaux de la structure (annexe A)
- Le dossier de candidature (annexe B) décrivant les motivations et la base du projet

Un même candidat peut proposer plusieurs projets de plantation de haies.

L'étude des candidatures se fait suivant l'ordre de réception des dossiers.

**L'appel à projets est ouvert jusqu'au 15 février 2021**, pour des plantations prévues fin 2021- début 2022. Un deuxième appel à projets pourra être lancé pour l'année suivante selon les disponibilités budgétaires du programme.

*Cet appel à projets s'inscrit dans un programme porté par l'EP PNC et financé par le FEDER (50%), le CGET (20%), la Région Occitanie (6%) et l'EP PNC (24%).*



**Parc national des Cévennes**

6 bis place du Palais • 48400 Florac-Trois-Rivières

Tél. +33 (0)4 66 49 53 00 • Fax: +33 (0)4 66 49 53 02

[www.cevennes-parcnational.fr](http://www.cevennes-parcnational.fr) • [info@cevennes-parcnational.fr](mailto:info@cevennes-parcnational.fr)

# 1. Construire mon projet

## 1.1 - Les fournitures et services pris en charge

Pour les projets retenus, seront financés à 100 % :

- **les plants** (cf liste d'essences financées §1.2),
- **les protections** (gainés et piquets, § 1.3),
- **un paillage** 100% biodégradable,
- **une assistance technique** dans la conception du projet de plantation,
- **des journées collectives** de conseil technique.

Une aide financière pourra éventuellement être apportée pour les travaux de préparation du sol.






La plantation sera réalisée par le porteur de projet. Celui-ci sera accompagné par le Parc national des Cévennes et ses partenaires techniques pour aider au bon déroulement du chantier. Des chantiers collectifs pourront être envisagés, ouverts à tout public ou adressés à un public en particulier (habitants du voisinage, élèves d'un lycée agricole, apiculteurs, autres porteurs de projets de plantations, etc.).

## 1.2 - Le choix des essences

La liste de plants d'arbres et d'arbustes disponibles est la suivante :

Nom commun	Nom scientifique	Milieu propice		
		calcaire	schiste	granite
Alisier blanc	Sorbus aria (L.) Crantz, 1763	x	x	x
Amélanchier	Amelanchier ovalis Medik., 1793	x	x	x
Aubépine à un style	Crataegus monogyna Jacq., 1775	x	x	x
Cognassier	Cydonia oblonga Mill., 1768	x	x	x
Fusain d'Europe	Euonymus europaeus L., 1753	x	x	x
Noisetier	Corylus avellana L., 1753	x	x	x
Merisier	Prunus avium (L.) L., 1755	x	x	x
Saule Marsault	Salix caprea L., 1753	x	x	x
Sureau noir	Sambucus nigra L., 1753	x	x	x
Tilleul à grandes feuilles	Tilia platyphyllos Scop., 1771	x	x	x
Cerisier de Ste Lucie	Prunus mahaleb L., 1753	x	x	
Chèvrefeuille des bois	Lonicera periclymenum L., 1753		x	x
Cornouiller mâle	Cornus mas L., 1753		x	
Cornouiller sanguin	Cornus sanguinea L., 1753 subsp. sanguinea	x		
Erable champêtre	Acer campestre L., 1753	x		
Erable sycomore	Acer pseudoplatanus L., 1753		x	x
Frêne commun	Fraxinus excelsior L., 1753		x	x
Houx	Ilex aquifolium L., 1753		x	
Nerprun purgatif	Rhamnus cathartica L., 1753	x		
Pommier sauvage	Malus sylvestris Mill., 1768	x		
Poirier sauvage	Pyrus communis subsp. pyraster (L.) Ehrh., 1780	x		
Rosier des chiens	Rosa canina L., 1753		x	x
Sorbier des Oiseleurs	Sorbus aucuparia L., 1753		x	x

La liste comprend un panel d'essences répondant aux caractéristiques suivantes :

-  Adaptées aux diverses composantes géologiques du territoire (calcaire, granite, schiste) ;
-  En proportion équilibrée d'arbres et d'arbustes ;
-  Présentant un réel intérêt pour le pollen ou le nectar ;
-  Présentant des périodes de floraison complémentaires, afin d'étaler la durée de présence de fleurs ;
-  Principalement disponibles suivant les références techniques du label « Végétal local ».

Si le porteur de projet souhaite intégrer des essences ne figurant pas dans cette liste, il pourra être conseillé sur des essences complémentaires, non invasives et locales, adaptées à son projet, lors de l'accompagnement technique à la conception de la haie, mais aucune aide ne pourra lui être accordée pour ces essences complémentaires.

### 1.3 - La protection des plants et le paillage

**Les protections** proposées pour chaque plant sont une gaine individuelle (hauteur 120 cm, diamètre 20 cm) et deux piquets (hauteur 150 cm).

**Le paillage** est 100% biodégradable en rouleau ou en dalles individuelles.

Si des protections complémentaires doivent être apportées, les frais supplémentaires seront à la charge du porteur de projet (exemple : des clôtures pour protéger le linéaire du bétail ou une palissade pour protéger les jeunes plants les premières années dans des zones très ventées).

### 1.4 - La validation des projets et l'accompagnement technique

**Les candidatures seront étudiées par un comité de suivi** constitué de l'établissement public du Parc national des Cévennes et de ses partenaires techniques : AGROOF (pour le Gard) et le COPAGE (pour la Lozère).

A la réception du dossier, des échanges seront établis entre le candidat, l'EP PNC et les partenaires techniques, pour **préciser les éléments techniques et finaliser ensemble le projet**. Le porteur de projet et les techniciens discuteront notamment du lieu d'implantation de la haie et du choix des essences.

A l'issue de ces discussions, le projet sera validé ou refusé par le comité de suivi en fonction des critères de sélection détaillés au paragraphe suivant. Si le projet est validé, le candidat sera invité à signer une **convention d'engagement**. Si le projet n'est pas validé, un retour sera fait expressément au candidat, en détaillant les arguments de ce refus.

**Chaque projet retenu bénéficiera d'un accompagnement technique** par AGROOF ou le COPAGE, et si possible un technicien du Parc national. Cet accompagnement comprendra : l'aide individuelle à la conception du projet (lieu d'implantation, choix des essences), les conseils pour la mise en place du chantier (travaux en amont, pose des plants et des protections) et des journées techniques collectives.

Partenaires techniques :



## 2. Respecter les critères de sélection et s'engager à long terme

### 2.1 - Les critères de sélection obligatoires

Les projets de plantations doivent répondre aux critères suivants :

- Linéaire compris entre **100 mètres et 2 km** ;
- **Minimum de 6 essences** présentes en proportions équilibrées, parmi la liste définie ;
- **Cohérence** entre les essences sélectionnées et le terrain ;
- **Prise en compte des propriétés du sol** dans le choix de localisation de la haie ;
- **Absence de traitements phytosanitaires** sur 25 mètres de part et d'autre de la plantation (soit une bande de 50 mètres au total) ;
- **Prise en compte de l'intégration paysagère** de la future haie.

*Une haie mellifère, attirant les pollinisateurs, risque de devenir un « piège à insectes » si l'on y applique des produits biocides !*

### 2.2 - Les engagements du porteur de projet

Pour les projets retenus, les candidats signent une convention les engageant à :

- **Mettre en place les conditions favorables** au bon développement de la haie ;
- **Assurer l'entretien de la haie sur au moins 15 ans**, suivant le plan de gestion défini ;
- **Poursuivre l'absence de traitements phytosanitaires** sur la bande de 50 mètres (cf § 2.1) ;
- **Accepter et participer au suivi** des haies permettant de faire un bilan des actions ;
- **Participer à au moins une journée technique collective sur les haies**, organisée par le PNC et ses partenaires techniques sur la période 2020-2022

Exemples de thématiques abordées lors des journées techniques :

La multifonctionnalité des haies / La plantation, l'entretien et la valorisation des haies /  
Le semis et le bouturage / La complémentarité des essences au sein d'une haie

Enfin, la **participation des porteurs de projet à un ou plusieurs chantiers de plantations** autres que le leur est encouragée. Ceci dans un esprit d'entraide, de convivialité et de partage de savoir-faire !



## Vos contacts pour tout renseignement

Les techniciens agri-environnements de vos massifs :

- **Causses-Gorges** : Hervé PICQ – 04 66 65 75 29 / 06 77 97 66 51
- **Mont Lozère** : Pierre GUENIOT – 04 66 61 28 26 / 06 81 60 25 99
- **Vallées Cévenoles** : Charlotte MONTAGNY – 06 79 95 33 19 (ou Viviane de Montaigne : 04 66 49 53 42)
- **Aigoual** : Charlotte SVAHN – 04 67 81 56 38 / 06 99 76 80 94

La coordinatrice de l'appel à projet :

**Tifenn PEDRON**, chargée de mission apiculture et pollinisateurs  
tifenn.pedron@cevennes-parcnational.fr, 04 66 49 53 23

## POUR ALLER PLUS LOIN

### Expérimenter la régénération naturelle assistée des haies





Parallèlement au financement des plantations, le Parc national souhaite **développer et expérimenter** la régénération naturelle assistée des ligneux, arbres et arbustes.

- **Où et pourquoi favoriser la régénération spontanée des ligneux ?**

Dans le cadre des BCAE<sup>1</sup>, les agriculteurs peuvent désormais laisser se développer **sur la bande tampon de 5 mètres en bordure de cours d'eau**, une végétation ligneuse et /ou semi-ligneuse. Ces bandes sont souvent perçues comme coûteuses en entretien et peu esthétiques. Pourtant, en favorisant une partie enherbée et une partie en végétation spontanée, il est possible d'en faire **des zones très productives en biodiversité et en biomasse**, sans beaucoup d'entretien et sans compromettre les déplacements autour de la parcelle !

Le développement de la végétation spontanée passe par **le développement d'essences pionnières** qui sont les premières à coloniser les espaces nus et ouverts à la lumière (ronces, prunelliers, genêts...). Cette étape délicate, au départ de la succession écologique, est nécessaire à la bonne implantation de la future haie. Elle décompacte et enrichit le sol, protège les jeunes plants de la dent des cervidés et elle n'est que transitoire : **en quelques années, les arbres et arbustes auront pris le dessus**, c'est ce que l'on appelle le "processus de recrutement".<sup>2</sup>

La végétation spontanée, qu'on qualifie souvent d'ordinaire ou de banale est un gisement précieux trop souvent sous-estimé et présente de nombreux avantages :

-  Elle est gratuite
-  Elle est facile à gérer et à conduire
-  Elle est naturellement adaptée au contexte local et aux contraintes du milieu
-  Elle représente un véritable réservoir de biomasse et de biodiversité.

- **Un critère de sélection facultatif pour les candidats**

Des journées techniques sont prévues sur cette thématique. Il est proposé aux porteurs de projet de mener l'expérimentation sur un linéaire ciblé.

Pour les candidats à cette expérimentation, un accompagnement technique et un suivi seront mis en place. Cette participation à l'expérimentation est un critère facultatif qui pourra être pris en compte dans une éventuelle priorisation des dossiers de candidatures.

---

<sup>1</sup> BCAE : Les « *Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales* » sont, dans le cadre de la politique agricole commune (PAC), l'un des deux principaux critères de conditionnalité des aides financières européennes allouées à l'agriculture, le second critère étant les « *Exigences réglementaires en matière de gestion (ERMG)* ».

<sup>2</sup> Source : Association française d'agroforesterie, <https://www.agroforesterie.fr/agroforesterie-regeneration-naturelle-assistee.php>

## Annexe A : Modèle de courrier de candidature

« Ville », le « date »

*Émetteur :*

« Nom Prénom »

« Groupement, ou société »

« Adresse »

« Code postal » « Ville »

« Téléphone »

*Destinataire :*

Parc national des Cévennes  
À l'attention de madame la Directrice  
Château de Florac  
6 bis, place du Palais  
48400 Florac

Objet : Réponse à l'appel à projet « Plantons des haies mellifères » 2020-2022

Madame la directrice,

J'ai l'honneur, par la présente, de répondre à l'appel à projet « Plantons des haies mellifères » porté par le Parc national des Cévennes.

Je vous adresse en pièces jointes :

- Le dossier de candidature (Annexe B)
- La localisation de mon projet de haies sur une carte (**à rayer si vous ne fournissez pas le document**)

Je vous remercie pour l'intérêt que vous porterez à ma sollicitation et vous prie d'agréer, Madame la directrice, l'expression de mes respectueuses salutations.

*Signature*

## Annexe B : Dossier de candidature

### Identité du porteur de projet

Nom et statut juridique de l'entité porteuse de projet : .....

NOM Prénom du (de la) représentant.e légal.e : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone(s) : / / / / / - et - / / / / /

Courriel : .....

Production(s) assurée sur l'exploitation : .....

Label(s) éventuel(s) : AB (oui / non / en conversion) ; Nature & Progrès (oui / non) ;

Marque Esprit Parc national (oui / non) ; autre : .....

### Description de la base du projet

Il n'est pas nécessaire de proposer un projet complètement abouti. L'attention sera davantage portée sur les motivations du projet et le linéaire estimé.

- Pourquoi avez-vous pour projet de planter une haie ? (Enjeux sur l'exploitation, motivations)

- Où se situeraient cette haie ou ces tronçons de haies ? Quel linéaire cela représenterait-il ?  
(Fournir un schéma et/ou une carte si possible)

- Facultatif : Quelles essences envisagez-vous d'implanter dans ce projet ?

- Facultatif : Souhaitez-vous faire par d'autres éléments (sur l'intégration paysagère du projet, sur la continuité avec un linéaire de haie existant, etc.) ?